



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale des affaires culturelles

**Arrêté préfectoral portant inscription au titre des monuments historiques
de l'ancien sanatorium Villemin à Angicourt (Oise)**

Le préfet de la région Hauts-de-France,
préfet de la zone de défense et de sécurité Nord,
préfet du Nord,
chevalier de la Légion d'honneur,
chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions ;

Vu le décret du 17 janvier 2024 nommant monsieur Bertrand GAUME, préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 18 avril 2024 ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Considérant que l'ancien sanatorium Villemin d'Angicourt (Oise) présente, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation en tant que premier sanatorium français, ouvert en 1900 par l'Assistance publique à destination des populations pauvres de Paris, dont le plan du site en général et des deux pavillons des malades en particulier ainsi que le principe de cure d'air, de soleil, de repos et de suralimentation, issus des modèles allemands, seront largement diffusés en France dans les premières années du XX^e siècle, et à ce titre en tant que jalon dans l'histoire de la médecine et de l'architecture hospitalière ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Sont inscrites au titre des monuments historiques les parties suivantes de l'ancien sanatorium Villemin : les deux pavillons des malades Letulle et Varenne, le réfectoire central et les galeries reliant l'ensemble de ces bâtiments, le tout façades et toitures, et figurant au cadastre d'ANGICOURT (Oise) section D, parcelle 714, tel que délimité sur le plan annexé au présent arrêté.

Et appartenant à l'Assistance publique hôpitaux de Paris (AP-HP) dont le siège est au 55 boulevard Diderot 75 012 PARIS et immatriculé sous le SIREN 267 500 452.

Celle-ci en est propriétaire par un acte passé antérieurement au 1^{er} janvier 1956.

Article 2

Le présent arrêté sera notifié au maire de la commune concernée, au propriétaire, et, le cas échéant, aux autorités compétentes en matière de plan local d'urbanisme.

Article 3

Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional des affaires culturelles sont chargés, pour le préfet de région, et chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au service de la publicité foncière de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs des services de l'État dans la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le **04 NOV. 2024**



Bertrand GAUME



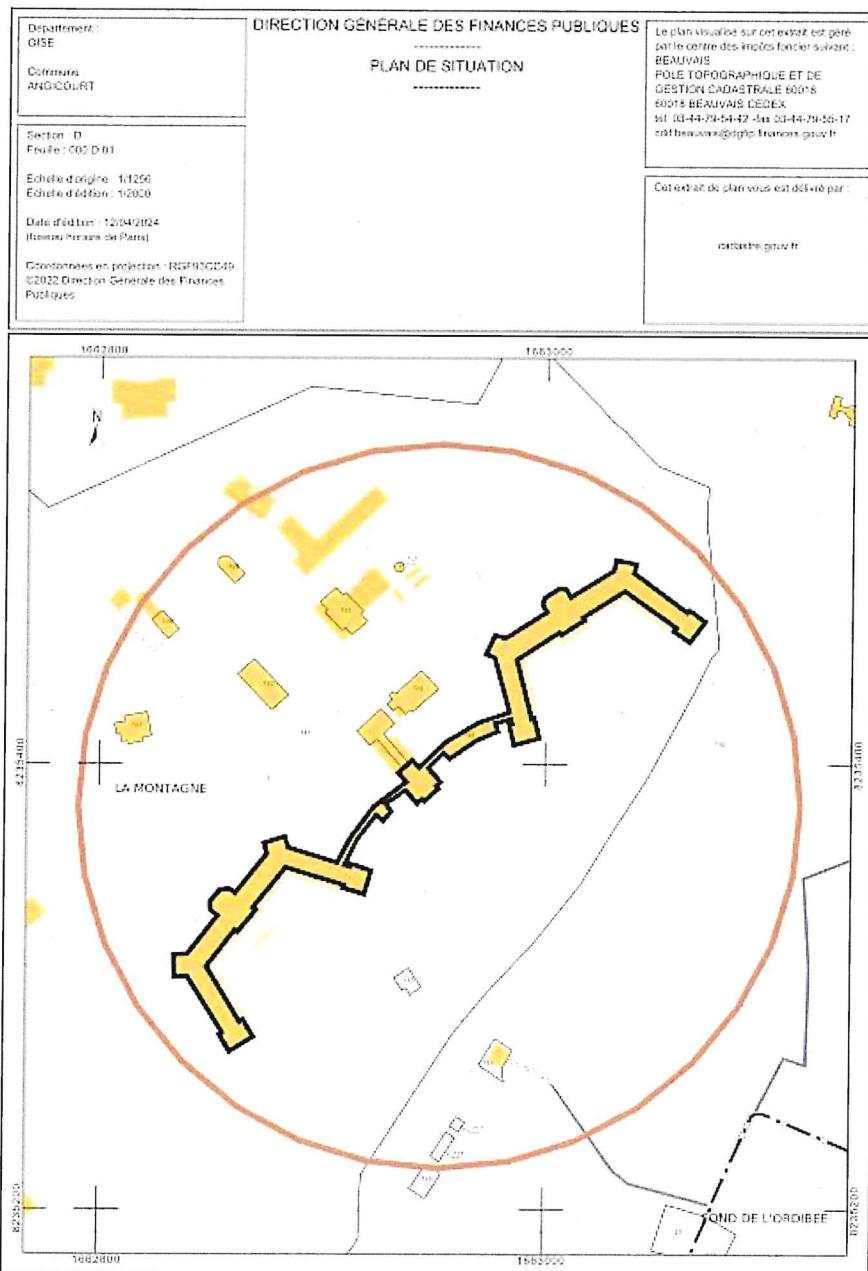
**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale des affaires culturelles

**Arrêté préfectoral portant inscription au titre des monuments historiques
de l'ancien sanatorium d'Angicourt (Oise)**

Plan annexé



Handwritten pink signature

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59 039 LILLE Cedex

Tél. : 03 20 30 59 59 - Fax : 03 20 57 08 02

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.hauts-de-france.gouv.fr

Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf